

Dirigeants associatifs du territoire, vous recherchez de la visibilité pour faire connaître vos activités aux 45 000 habitants des 47 communes ?

Inscrivez votre association à l'annuaire inter-communal des associations...

De la demande d'inscription à la diffusion

La diffusion d'une fiche association dans l'annuaire intercommunal se fait en 3 étapes.

Étape 1 : faire la demande d'inscription

Remplir le formulaire (ci-dessous) dans la présente page.

Étape 2 : compléter la fiche de votre association

Dès que votre demande d'inscription est validée (traitement par un humain et non par une machine), vous recevez par courriel un lien qui vous permet d'accéder à votre fiche afin de la compléter :

- Description de l'objet, des activités proposées par l'association.
- Thème(s) qualificatif(s) du domaine d'activité(s) de l'association.
- Les contacts publics possibles de l'association (tél. courrier, courriel, site internet, réseaux sociaux).
- Le logo ou visuel représentant l'association.

Étape : validation et diffusion de votre fiche

La fiche complétée est vérifiée (toujours par des yeux humains) pour veiller à la cohérence de l'annuaire et à la valorisation de l'association.

Tout est bon : vous recevez un courriel vous informant de la validation de la fiche de votre association et de sa diffusion sur l'annuaire inter-communal.

En cas contraire, vous serez contacté par courriel afin de convenir des améliorations à apporter pour la publication de la fiche.

Une saisie, pour une multidiffusion

Une saisie permet à votre association d'être visible :

- Sur le site internet de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
- Sur le site internet de la commune* où est implanté le siège de l'association.

** L'annuaire inter-communal des associations est partagé par les 40 communes présentes sur la plateforme web intercommunale. Les communes non présentes sont : Châtelus, Malleval-en-Vercors, Presles, Quincieu, Saint-Marcellin, Saint-Quentin-sur-Isère et Vinay.*

Mise à jour de l'annuaire

Créer un annuaire est assez simple, le maintenir à jour est un peu plus "sportif" !

Associations, habitants et collectivités (communes et communauté de communes) avons tous intérêt à ce que cet annuaire inter-communal des associations diffuse des informations de qualité.

Chaque année une campagne de mise à jour sera réalisée auprès des associations présentes dans l'annuaire inter-communal.

Un message sera adressé à l'adresse mail renseignée dans le champ "Courriel pour mise à jour" (étape 2).

Le message contiendra un lien qui permettra à l'association, le cas échéant de mettre à jour sa fiche ou de la remettre dans l'annuaire (s'il n'y a pas de modification).

Demande d'inscription à l'annuaire inter-communal

Nom de l'association *

Commune (siège social) *

Date de création de l'association *

Numéro d'enregistrement *

Accusé de réception de la Préfecture *

ou glisser et déposer votre fichier ici

Votre nom *

Votre email *

Votre message

Entrez le mot tel qu'il apparaît dans l'image ci-dessous



Name

Email

Address